

ACCORD CADRE NATIONAL



La Fédération
Française du Bâtiment

&

les trois opérateurs
du Réseau Pour l'Emploi :

- **France Travail**
- **L'Union Nationale des Missions Locales**
- **CHEOPS le réseau Cap Emploi**

ACCORD CADRE NATIONAL

Entre

La Fédération Française du Bâtiment

33, avenue Kléber - 75116 Paris

Représenté par son Président,

Monsieur Olivier SALLERON

d'une part

Et

les trois opérateurs du Réseau Pour l'Emploi :

- France Travail

Siège : 1 Avenue du Docteur Gley - 75020 PARIS

Représenté par son Directeur général,

Monsieur Thibaut GUILLUY

- L'Union Nationale des Missions Locales

Ci-après dénommé « UNML »

54 rue de Paradis - 75010 Paris

Représenté par son président,

Monsieur Stéphane VALLI

- CHEOPS le réseau Cap Emploi

Le Conseil National Handicap et Emploi des Organismes de Placements Spécialisés

Ci-après dénommé « CHEOPS »

Représenté par son président,

M. Jean-Pierre BENALET,

ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

d'autre part

PREAMBULE

Le logement traverse une période très paradoxale. Il régresse économiquement mais évolue technologiquement très vite.

Alors que les besoins en logement restent à un niveau très élevé, la construction neuve traverse une crise profonde sur l'ensemble du territoire. De fait, en glissement annuel sur sept mois à fin juillet 2024, les mises en chantier chutent de 13,4 %, atteignant un plus bas historique de 260 000 unités en rythme annuel. Quant aux permis, ils diminuent de 9,9 % sur la même période et, à l'amont de la filière, les ventes reculent encore de 23,7 % chez les constructeurs de maisons individuelles et de 19,2 % chez les promoteurs à destination des particuliers.

Toutefois, quelques espoirs se confirment dans le non résidentiel neuf, les surfaces commencées et autorisées ne se repliant plus respectivement que de 6,9 % et 2,0 % en cumul de janvier à juillet 2024 rapportée à la même période un an auparavant. En particulier, les bâtiments publics basculent enfin en territoire positif. En revanche, l'activité en amélioration-entretien marque un ralentissement, soit +1,4 % en glissement annuel sur le premier semestre 2024.

Parallèlement, les normes en matière de transition écologique et énergétique devraient continuer de générer une augmentation du volume des travaux de rénovation et la multiplication des chantiers liés aux énergies renouvelables (isolation des bâtiments, énergies renouvelables, bas carbone...).

L'adaptation des logements en matière d'accessibilité favorisant le maintien à domicile de populations vieillissantes ou en situation de handicap devrait également favoriser une progression du marché du bâtiment, tendance positive amenée à prendre une importance durable.

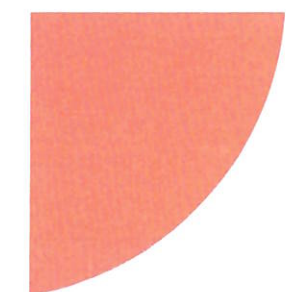
Sans oublier les transitions numérique et technologique avec l'arrivée de l'IA qui impactent non seulement les métiers de la construction mais aussi l'organisation des chantiers et qui devraient permettre de construire autrement et plus vite.

A cela s'ajoute les attentes des citoyens qui évoluent vers des habitations plus respectueuses de l'environnement, moins énergivores, et qui incitent les acteurs de la construction à faire évoluer leurs offres.

Toutes ces évolutions devraient logiquement offrir, à moyen-long terme, une belle santé au secteur de la construction. Pour autant, à court terme, la situation reste très compliquée, compte tenu notamment de la baisse des aides à la production de logement et du niveau des taux d'intérêt.

En termes d'emploi, en moyenne sur l'ensemble du premier semestre 2024, près de 28 000 postes ont été détruits dans le bâtiment par rapport à il y a un an, mais sans accélération récente du fait de la stabilité du nombre de défaillances depuis le début de l'année.

Les perspectives d'embauches pour 2024 (estimation fin 2023) se replient de 18,1 % dans la construction avec 214 000 embauches visées, mais elles demeurent toutefois au-dessus de leur moyenne de long terme.



La liste des principaux métiers concernés regroupe les maçons qualifiés, les plombiers chauffagistes et les électriciens. Un peu moins de la moitié des embauches viserait à remplacer un départ, un tiers répondrait d'un besoin conjoncturel et un sixième à une création d'activité. **Toutefois, près de trois embauches envisagées sur quatre souffriraient encore de difficultés de recrutement, comme en 2023.**

Bilan de la convention de partenariat avec Pôle emploi devenu France Travail et la FFB

La Coopération établie entre 2021 et 2023 entre France Travail et la Fédération Française du Bâtiment a permis le rapprochement entre nos deux réseaux.

Au sein de France Travail, la mise en place d'une organisation sectorielle a structuré la relation avec les fédérations et les entreprises du secteur ainsi que la connaissance de leurs besoins de recrutement.

En 2022 et 2023, les équipes de France Travail ont recueilli et traité près de 116 000 offres d'emploi dans ce secteur dont plus de 70% ont été pourvues.

Sur cette période, en lien avec la Fédération Française et Bâtiment, France Travail s'est engagé à promouvoir les métiers et des compétences du Bâtiment.

Une moyenne de plus de 11 000 Immersions professionnelles par an ont été réalisées avec les entreprises du secteur permettant à la fois la découverte des métiers à des demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel dans le secteur et la sécurisation de candidatures lors de recrutement.

Notre engagement commun dans ce partenariat a permis d'orienter en formation une moyenne de 5 000 demandeurs d'emploi par an vers ce secteur.

Enfin, en 2023, 5 500 évènements ont été organisés dans le secteur du Bâtiment dont 40% environ à des fins d'information et de découverte du secteur, 25% dans le cadre de recrutement et un peu plus de 17% en vue d'actions de formation.

Compte tenu des enjeux du secteur et de la dynamique partenariale engagée au cours de ces 3 années, la Fédération Française du Bâtiment et France Travail décident de poursuivre leur collaboration par la signature d'une nouvelle convention.

Cette convention intervenant dans le cadre de la mise en place de France Travail et du Réseau pour l'emploi, l'UNML et CHEOPS ont été invités à contribuer à son élaboration et afin de créer les conditions d'une coopération renforcée s'accordent à la co-signer.

LES PARTENAIRES

La Fédération Française du Bâtiment :

La FFB assure au quotidien la défense de 50.000 entreprises adhérentes, dont 35.000 de taille artisanale. Elles réalisent les 2/3 des 215 milliards d'euros HT de la production annuelle du bâtiment et emploient les 2/3 des 1.286.000 salariés du bâtiment.

La FFB a pour vocation de rassembler les entreprises de bâtiment de toutes tailles, afin de défendre efficacement les intérêts collectifs de la Profession.

France Travail :

Créé par la loi Pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023, France Travail a remplacé Pôle emploi au 1^{er} janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi.

France Travail fait partie du Réseau Pour l'Emploi qui réunit l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs spécialisés (Missions Locales, Cap Emploi) ainsi que, sur la base du volontariat, les opérateurs porteurs de solutions d'accompagnement et d'offres d'accompagnement spécifiques.

Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de tous les employeurs.

Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau Pour l'Emploi.

France Travail en quelques chiffres :

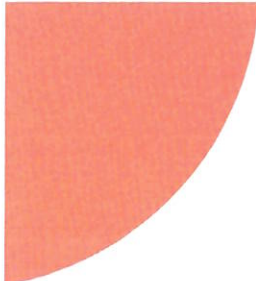
- 4,4 millions de personnes inscrites à France Travail ont retrouvé un emploi,
- 83,5 % des demandeurs d'emploi satisfaits de leur accompagnement par France Travail,
- 86 % des entreprises ayant fait appel à France travail pour leurs recrutements sont satisfaites ou très satisfaites des services de France travail,
- 478 millions de visites annuelles sur francetravail.fr et les applications mobiles de France travail,
- Près de 20 millions d'offres d'emploi publiées sur francetravail.fr,
- 23 800 conseillers dédiés au suivi et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et plus de 6000 conseillers dédiés à la relation entreprise.

Union Nationale de Missions Locales (UNML) :

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2003, l'UNML assure à la fois la représentation des Missions Locales auprès des acteurs publics, économiques et sociaux au plan national, et la fonction de syndicat employeurs de la branche professionnelle qui regroupe environ 15 000 salariés.

Présentes sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, les 440 Missions Locales se sont regroupées en 15 associations régionales pour faire valoir dans une expression collective, leur volonté :

- d'une action globale pour l'insertion des personnes et tout particulièrement des jeunes de 16 et 25 ans.
- d'une action territorialisée s'appuyant sur la volonté des élus locaux, des pouvoirs publics et des acteurs locaux de construire des solutions appropriées.



Les AR ML (associations régionales des Missions Locales), au travers de leurs programmes régionaux d'appui aux ML ont parmi leurs fonctions, celle d'organiser les partenariats pour renforcer l'action des ML pour favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi.

Les ML accueillent et accompagnent pour de plus de 1,3 Millions de jeunes par an et font partie du Service Public de l'Emploi et sont également reconnues comme opérateurs du conseil en évolution professionnelle. Sur les territoires ultramarins, 12 Missions Locales assurent l'accueil et l'accompagnement de plus de 80 000 jeunes par an et sont en contact avec plus de 150 000 jeunes.

L'ensemble des Missions Locales assurent leur mission d'accueil et d'accompagnement de tous les jeunes selon trois grands principes d'action :

- Garantir l'accès à leurs services à tous les jeunes qui le souhaitent dans les 6800 lieux d'accueil
- Favoriser la co-construction de leur parcours d'insertion, en partant de leurs projets et de leurs besoins, dans une posture professionnelle du « tenir conseil »
- Assurer la sécurisation des parcours des jeunes en mobilisant les ressources et dispositifs existants, par leur fonction d'assembler des acteurs de leur territoire d'intervention

CHEOPS Le Réseau CAP EMPLOI :

Créé en 2014, de la fusion des deux réseaux Unith et Ohé Prométhée, et rejoint par des Cap emploi non affiliés, CHEOPS - le Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.

Les missions de Cheops :

Les actions permanentes de Cheops ont pour objet de :

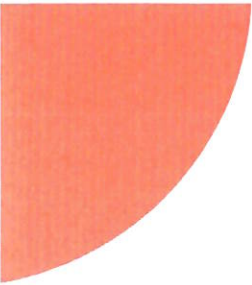
- Représenter l'ensemble des Organismes de Placement Spécialisés dénommés Cap emploi.
- Participer à la définition et mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Professionnaliser les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

Cap emploi, organisme de placement spécialisé, délivre une mission de service public sur l'ensemble du territoire français.

Sa mission est d'informer, conseiller et accompagner les employeurs (quel que soit leur taille et leur secteur d'activité) et les personnes en situation de handicap reconnues ou en voie de l'être (demandeur d'emploi, salarié et agents de la fonction publique) et ce en complémentarité avec France travail dans le cadre d'une offre de service intégrée.

Cap emploi intervient sur l'accompagnement vers l'emploi mais aussi sur l'accompagnement dans l'emploi. Les Cap emploi ont également mission d'accompagner les personnes en situation de handicap (ou en voie de l'être) en emploi et les employeurs lorsque l'impact de la santé met en risque la pérennité de l'emploi (accompagnement DANS l'emploi) ou lorsque la personne souhaite ou doit se projeter sur un autre emploi (accompagnement EN emploi et Evolution professionnelle).

Dans ce cadre, les Cap emploi collaborent avec les acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle du territoire, en complémentarité et en déployant leur expertise emploi/handicap.



Dans le cadre du rapprochement, initié en 2020, entre Cap emploi et Pôle emploi (devenu France travail depuis janvier 2024), ont été créées dans chaque agence France Travail au titre du Lieu Unique d'Accompagnement des Team handicap composées de conseillers France travail à dominante handicap et de conseillers Cap emploi qui interviennent en complémentarité pour sécuriser les parcours d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et les employeurs sur leurs projets de recrutement et d'intégration en emploi. L'expertise des conseillers Cap emploi est mobilisée dans les situations pour lesquelles est établi un besoin important d'accompagnement sur le champ de la compensation du handicap.

Le réseau CHEOPS, c'est :

- 98 Cap emploi
- 1000 Lieux d'accueil
- 2500 Salariés
- 15 Associations régionales

Chaque année, environ :

- 210 000 Retours à l'emploi dans le cadre des Lieu Unique d'Accompagnement aux côtés de France Travail
- 25000 Maintiens dans l'emploi réussis
- 77000 Conseils en évolution professionnelle (demandeurs d'emploi et salariés)

OBJECTIFS

Tenant compte des enjeux de chacun des partenaires, la présente convention a pour objectifs :

- De confirmer les modalités de collaboration opérationnelles de France Travail et de ses partenaires du Réseau pour l'emploi, avec la Fédération Française du Bâtiment et ses entreprises adhérentes ;
- D'accompagner les entreprises du secteur du bâtiment confrontées à des mutations professionnelles et des difficultés de recrutement, en mobilisant l'offre de services de France Travail et de ses partenaires au bénéfice des personnes en recherche d'emploi ;
- De promouvoir les métiers et les emplois du secteur et en faciliter l'accès aux demandeurs d'emploi, notamment les demandeurs les plus éloignés de l'emploi, en favorisant davantage de diversité et d'insertion.
- D'inscrire ce partenariat dans le contexte de transition écologique et énergétique qui impacte fortement l'emploi et les formations de ce secteur.

La présente convention fixe également un cadre au déploiement d'actions territorialisées. Ces actions seront mises en place de façon concertée dans les territoires en tenant compte des besoins spécifiques des entreprises et des spécificités du marché du travail de chacun d'entre eux.

Dans ce cadre, France Travail, l'UNML et CHEOPS tout en conservant leurs compétences et leurs missions auront pour objectif de renforcer leur coopération et la coordination des actions menées au bénéfice de ce secteur suivant des organisations propres à chaque territoire.

AXES DE PARTENARIAT :

La Fédération Française du Bâtiment et France Travail en collaboration avec les acteurs du Réseau pour l'emploi s'accordent sur 4 axes principaux de partenariat visant à agir ensemble en faveur des demandeurs d'emploi et des besoins en recrutement des entreprises adhérentes à la Fédération Française du Bâtiment.

Ces axes de partenariat se concrétisent par l'élaboration conjointe d'actions mises en œuvre opérationnellement au niveau des territoires :

- 1. Renforcer la qualité de la synergie entre les réseaux**
- 2. Promouvoir et améliorer l'attractivité des métiers du bâtiment**
- 3. Accompagner le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et faciliter les recrutements au sein de la filière**
- 4. Favoriser l'inclusion des publics demandeurs d'emploi rencontrant des freins à l'accès au marché du travail**

1. Renforcer la qualité de la synergie entre les réseaux

France Travail, l'UNML, CHEOPS et la Fédération Française du Bâtiment ont identifié et mettent en relation des référents régionaux dans leurs réseaux pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention au plus près des territoires et des bassins d'emploi. Ils conviennent de la mise à jour régulière de ces informations.

France Travail, l'UNML et CHEOPS s'engagent à :

- Organiser un webinaire de présentation de la convention partenariale à leurs référents régionaux et sectoriels afin de partager les nouvelles modalités du partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment ainsi que les besoins de recrutement de ses adhérents à l'échelle des territoires
- Organiser des webinaires auprès des référents et adhérents de la Fédération Française du Bâtiment afin de présenter leur offre de services, encourager les actions déclinées dans les territoires et de partager les bonnes pratiques ;
- Mettre à disposition de la Fédération Française du Bâtiment et ses adhérents l'information sur le marché de l'emploi dans la filière et les métiers du secteur (base Data emploi, enquête Besoins de Main-d'œuvre annuelle, mise à jour des données statistiques annexées à la présente convention...).

France Travail assurera la coordination de la relation avec les référents du Réseau pour l'emploi afin de permettre la diffusion du partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment auprès des équipes des Cap Emploi et Missions Locales.



La Fédération Française du Bâtiment s'engage à :


- Partager avec le réseau France Travail, l'UNML et CHEOPS toutes données statistiques, études sectorielles ou prospectives portant sur les enjeux et besoins prévisionnels de recrutement de la filière à la maille des territoires ;
- Informer France Travail, l'UNML et CHEOPS des évolutions relatives au contexte économique et social du secteur et en faciliter la compréhension par le réseau France Travail et le Réseau pour l'emploi par tout moyen (événements, instances, webinaires...)
- Faciliter l'acculturation des correspondants sectoriels Bâtiment et Travaux Publics et des conseillers du Réseau pour l'emploi aux métiers du secteur en organisant des sessions de sensibilisation et de formation et en incitant ses entreprises adhérentes à les accueillir en immersion, lors de journées Portes ouvertes ou lors de visites d'entreprises.
- Relayer auprès de ses adhérents et en particulier les grands comptes du secteur, les informations relatives à l'offre de service, aux métiers et au marché de l'emploi diffusées par France Travail.

2. Promouvoir et améliorer l'attractivité des métiers du bâtiment

Des actions seront mises en œuvre afin d'inciter les entreprises du secteur à informer, accueillir et faciliter la découverte des métiers par des demandeurs d'emploi.

Dans cet objectif, la Fédération Française du Bâtiment s'engage à :

- Participer, et inviter ses adhérents et ou les collaborateurs des fédérations à participer à la co-animation de réunions d'information, d'ateliers de découverte et de promotion des métiers, d'actions organisés par France Travail et ses partenaires du Réseau pour l'emploi ;
- Inciter ses adhérents à participer aux événements organisés lors de journées et semaines thématiques nationales ou régionales
- Inciter ses entreprises adhérentes à organiser des Portes ouvertes et des visites d'entreprises à destination des demandeurs d'emploi ;
- Faciliter les immersions des demandeurs d'emploi au sein des entreprises adhérentes de la Fédération Française du Bâtiment pour faire découvrir les métiers du secteur, valider des projets professionnels ou tester des candidats lors de recrutements. Cette action visera aussi à promouvoir le recours au site « Immersion facilitée (<https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>) » afin de permettre aux entreprises de se positionner comme entreprises accueillantes en publiant leur capacité à accueillir des personnes en recherche d'emploi et simplifier la réalisation de ces périodes (dématérialisation du processus);
- Communiquer tout support de communication et d'information sur les métiers du secteur (fiche métiers, infographie, vidéos métiers, fiches formations...);

- 
- Contribuer à l'actualisation régulière du référentiel des métiers ROME 4.0 et à l'élaboration des fiches emplois du secteur en communiquant tout élément utile (fiches métiers). Cette action visera également à identifier des compétences transférables qui permettront d'élargir le sourcing à des profils venant de secteurs différents.
 - Contribuer à la capitalisation des informations figurant dans Métierscope.
 - Proposer à France Travail et ses partenaires du Réseau pour l'emploi de participer à des événements, salons professionnels ou actions organisées par la Fédération Française du Bâtiment visant à promouvoir les métiers et à répondre aux besoins de recrutement du secteur.

France Travail, l'UNML et CHEOPS s'engagent à :

- Promouvoir les métiers du bâtiment auprès des demandeurs d'emploi lors de l'organisation de réunions d'informations collectives, d'ateliers de découverte des métiers, notamment lors des semaines sectorielles nationale et régionales, et par une communication à travers leurs différents moyens de communication externe en s'appuyant au besoin sur les différents supports fournis par la Fédération Française du Bâtiment ;
- Favoriser les conditions d'organisation des événements en accord avec les entreprises participantes ;
- Assurer une promotion des événements organisés par la Fédération Française du Bâtiment en matière d'emploi et de recrutement.

France Travail assurera la coordination de la relation avec les référents du Réseau pour l'emploi afin de renforcer la connaissance des métiers du secteur par les équipes des Cap Emploi et Missions Locales et ainsi favoriser l'attractivité du secteur auprès des demandeurs d'emploi.

3. Accompagner le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et faciliter les recrutements au sein de la filière.

Cette action vise à renforcer la connaissance et la mobilisation de l'offre de service de France Travail et de ses partenaires du Réseau pour l'emploi afin de répondre aux besoins de recrutement, d'évolution des compétences ainsi qu'aux transitions professionnelles du secteur. Une attention particulière sera portée sur l'impact des mutations écologique, énergétique et numérique sur les métiers du secteur.

La Fédération Française du Bâtiment s'engage à :

- Faire connaître au plus tôt les besoins en recrutement de ses adhérents auprès des acteurs du Réseau pour l'emploi, à les qualifier par métiers en nombre et régions, pour anticiper et optimiser la mobilisation des services d'aides au recrutement.

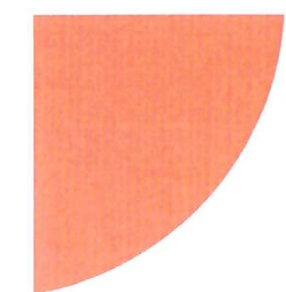
- Inciter ses adhérents à déposer leurs offres d'emploi ouvertes au recrutement externe dans leur espace recruteur, sur le site www.francetravail.fr et/ou auprès des agences locales de France Travail, afin de favoriser la transparence du marché du travail, le recrutement des entreprises et le placement de demandeurs d'emploi.
- Assurer la promotion de l'offre de services de France Travail et du Réseau pour l'emploi auprès de ses adhérents, notamment les dispositifs d'immersion, de recrutement par simulation et de formation préalable à un recrutement.
- Inciter ses adhérents à participer à des opérations de recrutement dédiées (jobdating) ainsi qu'à des événements permettant de « recruter autrement » comme des Stades vers l'emploi, des jobs datings inversés, etc.

France Travail s'engage à :

- Favoriser des modalités de service qui facilitent le recueil et le traitement des offres d'emploi des entreprises du secteur, notamment à associer la Fédération Française du Bâtiment aux travaux préparatoires concernant l'évolution de l'outil d'agrégation des offres d'emploi (AOM) permettant ainsi d'améliorer les services proposés à ses adhérents.

France Travail, l'UNML et CHEOPS s'engagent à :

- Présenter aux référents et adhérents de la Fédération Française du Bâtiment leur offre de services (immersion, méthode de recrutement par simulation, détection de potentiel, actions de formation préalables au recrutement, applications informatiques, ...) et les outils associés (immersion facilitée, espace employeur...), par tout moyen notamment en privilégiant le « aller-vers »,
- Faciliter la réalisation d'immersions (PMSMP) de demandeurs d'emploi dans les entreprises du secteur et ainsi permettre à celles-ci de faire découvrir leurs métiers ou d'initier un recrutement, et aux demandeurs d'emploi de confirmer leur projet professionnel.
- Informer les adhérents de la Fédération Française du Bâtiment sur les dispositifs d'adaptation au poste (Préparation opérationnelle à l'emploi) et sur les différentes modalités de formation (notamment action de formation en situation de travail AFEST) et leur mise en œuvre afin d'accompagner de nouveaux publics vers l'ensemble des métiers du secteur. Ces dispositifs peuvent être mobilisés par France Travail dans son cadre budgétaire et juridique lorsqu'un écart particulier est constaté entre les compétences des candidats et celles exigibles pour occuper le poste.
- Promouvoir les actions de formation issues du Plan Régional de Formation ainsi que les dispositifs préparant l'entrée en formation (prépa-compétences) ou l'entrée dans l'emploi (POEC) afin de favoriser la qualification et l'accès aux métiers du secteur aux demandeurs les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires du PIC).



Dans cet objectif France Travail et ses partenaires du Réseau pour l'Emploi agiront en coordination avec l'OPCO Constructys et le CCCA BTP, outil d'accompagnement des branches professionnelles du Bâtiment et des Travaux publics en matière de politique formation et en informeront la Fédération Française du Bâtiment ainsi que ses interlocuteurs en région.

- Accompagner les adhérents de la Fédération Française du Bâtiment dans l'utilisation de la Méthode de Recrutement par Simulation afin d'élargir leur sourcing et faire évoluer leurs pratiques de recrutement.
- Favoriser l'organisation d'événements de recrutement associant la Fédération Française du Bâtiment, ses adhérents et assurer la mise en visibilité de ces manifestations sur le site Mes Evènements Emploi.
- Faciliter la mobilisation du dispositif « Transitions collectives » afin de favoriser la mise en réseau des entreprises du secteur confrontées aux mutations et celles qui ont des besoins de recrutement (rénovation et Travaux Publics)
- Présenter aux adhérents de la Fédération Française du Bâtiment toute aide et mesure permettant de favoriser les recrutements en agissant sur les freins périphériques à l'emploi (aides à la mobilité et au logement, site Mes aides...).

France Travail assurera la coordination de la relation avec les référents du Réseau pour l'emploi afin de renforcer la complémentarité des offres de service au bénéfice des entreprises adhérentes à la Fédération Française du Bâtiment et des demandeurs d'emploi qui souhaitent accéder à ce secteur.

4. Favoriser l'inclusion des publics demandeurs d'emploi dans ce secteur

Afin de favoriser une démarche inclusive, France Travail, ses partenaires du Réseau pour l'emploi et la Fédération Française du Bâtiment s'engagent à :

- sensibiliser et accompagner les entreprises dans le recrutement des publics rencontrant des freins à l'accès au marché du travail, notamment :
 - Les jeunes en recherche d'emploi bénéficiaire d'un contrat d'engagement jeune
 - Les demandeurs d'emploi de longue durée
 - Les bénéficiaires du RSA
 - Les séniors
 - Les personnes en situation de handicap
 - Les personnes résidentes en QPV
 - Les étrangers primo-arrivants
 - les personnes sous-main de justice
- à élargir le sourcing de candidatures via les démarches (rapprochement des compétences transverses, recrutement immersif) et les dispositifs (Méthode de Recrutement par Simulation, Détection de potentiels...) dont ils disposent et ainsi favoriser l'accès à l'emploi et la formation aux publics cibles (femmes, séniors, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en reconversion professionnelle...)



Afin d'agir en faveur de l'inclusion des publics éloignés de l'emploi, France Travail assurera la coordination des relations avec ses partenaires du Réseau pour l'Emploi (Mission Locale et Cap Emploi) pour proposer à la Fédération Française du Bâtiment et ses adhérents une offre de service simplifiée et personnalisée favorisant :

- l'appui au recrutement et à l'intégration des jeunes en recherche d'un emploi, bénéficiaires de l'accompagnement Contrat Engagement Jeune (immersion, formation, recrutement...), Jeunes en alternance, décrocheurs...
- la connaissance des aides et mesures destinées à faciliter le recrutement de travailleurs en situation de handicap ainsi que l'information sur l'adaptation du poste, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle.

France Travail, membre constitutif du groupement d'intérêt public de la communauté « Les entreprises s'engagent », développe de nombreuses collaborations dans les territoires avec les clubs départementaux de cette communauté.

La Fédération Française du Bâtiment invitera ses entreprises adhérentes à intégrer localement ce réseau pour mener des actions en faveur de l'insertion durable dans l'emploi.

MISE EN ŒUVRE

1. Durée

Le présent accord-cadre prend effet à sa date de signature pour une durée de 3 ans.

2. Pilotage et suivi

France Travail, l'UNML et CHEOPS et La Fédération Française du Bâtiment inciteront leurs référents régionaux à développer à tout niveau (région, département, bassin d'emploi) des partenariats opérationnels afin de mettre en œuvre, au regard du diagnostic territorial, une collaboration active au service du recrutement dans la filière et du placement des demandeurs d'emploi.

Ils réuniront semestriellement un Comité de pilotage (COFIL) national, composé de représentants de chaque partie signataire du présent accord. Ils pourront s'adjoindre autant que de besoin des expertises ad hoc utiles afin de suivre les engagements.

Chaque semestre, le COFIL national suit les actions prévues dans cet accord après avoir collecté les informations utiles auprès de leurs réseaux respectifs et sur la base des indicateurs annexés au présent accord.

Une fois par an, le COFIL national partage un bilan afin d'évaluer les différentes actions entreprises et enrichir éventuellement les axes de collaboration.

Le COFIL posera, à échéance, les modalités de la reconduction de l'accord après un bilan global.

3. Communication

La Fédération Française du Bâtiment, France Travail, l'UNML et CHEOPS informent leurs réseaux respectifs des dispositions du présent accord et des bilans réalisés chaque année.

Les parties conviennent par ailleurs de mettre en place des actions de communication partagées pour valoriser leur coopération dans leurs supports respectifs d'information à destination des entreprises et des publics cible.

Elles veillent à s'informer mutuellement des événements de portée nationale, régionale et locales

Elles s'assurent d'afficher conjointement les logos sur les actions communes, d'intégrer l'autre partenaire dans tout support de communication relatif aux actions réalisées dans le cadre du présent accord.

4. Gestion des données

Chaque partie est responsable, chacune pour son propre usage, des données à caractère personnel qu'elle recueille au cours de l'exécution du présent contrat conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 ("RGPD"). Les coordonnées des contacts de chaque partie figurant, au jour de la signature du présent contrat, sont conservées dans le système d'information de chaque partie pour les besoins du présent partenariat et pendant la durée du contrat.

Elles sont hébergées dans un pays de l'Union Européenne ou auprès d'un prestataire ayant accepté contractuellement les exigences de l'article 28 du RGPD.

Chaque partie prend les dispositions qui lui incombent, afin notamment d'assurer l'information des personnes concernées en application des articles 12, 13 et 14 du RGPD ainsi que l'exercice de leurs droits en application des articles 15 et suivants du RGPD, permettant qu'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données puisse être exercé et traité dans un délai inférieur à 30 jours par courrier ou email adressé directement aux personnes concernées. Les parties s'assurent également que les violations de données sont traitées dans les conditions prévues par les articles 33 et 43 du RGPD.

5. Modalités de révision et de résiliation

Toute modification de l'accord fera l'objet d'un avenant entre les deux parties.

L'accord peut être résilié, à la demande de l'une ou l'autre des parties, par un courrier adressé en lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception de cette décision par l'autre partie.

Fait en quatre exemplaires originaux, remis à chacune des parties,

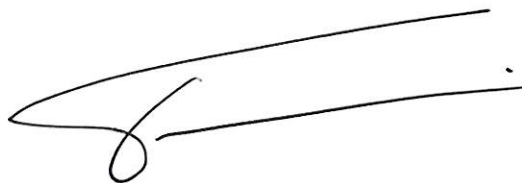
Le 07 octobre 2024,

Pour La Fédération Française du Bâtiment
Le Président



Olivier SALLERON

Pour France Travail
Le Directeur Général



Thibaut GUILLUY

Pour l'Union Nationale des Mission Locales (UNML)
Le Président



Stéphane VALLI

Pour CHEOPS - Le réseau Cap Emploi
Le Président



Jean-Pierre BENALET